

WEBINAIRE DOCUMENTAIRE

2 septembre 2026 / 10h30 – 12h



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

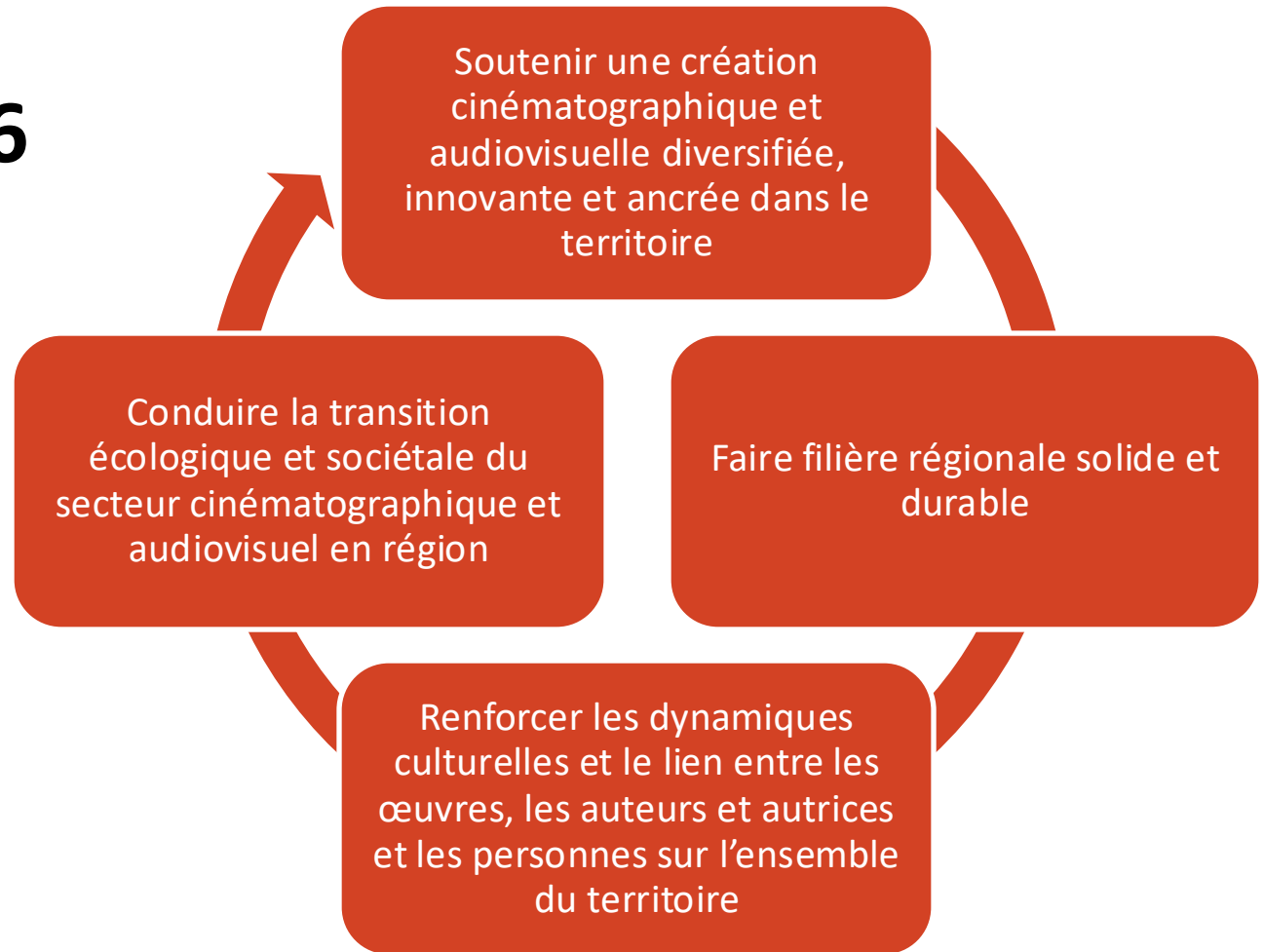


AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



Règlement 2026

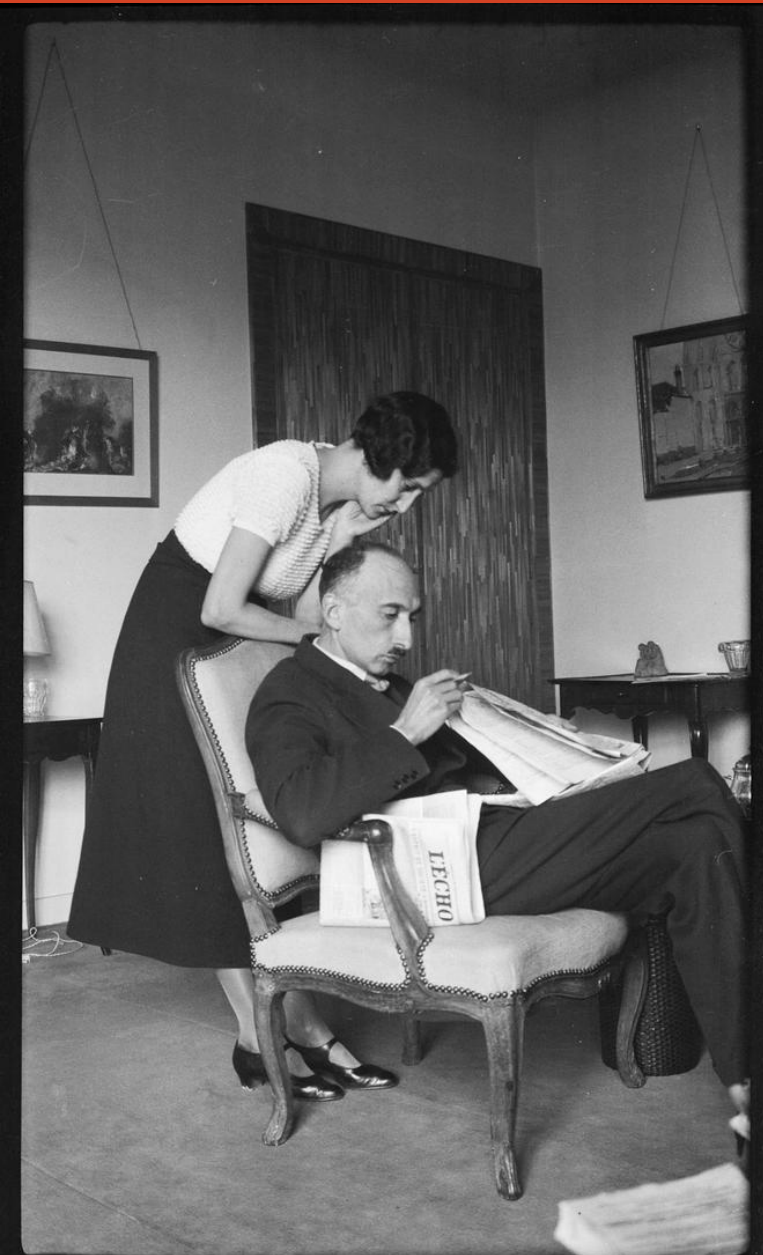
4 priorités :



Calendrier 2026-2027

Session	Typologie	Dépôt
Sept 2026	Documentaire	07/09/2026
Janvier 2027	Documentaire	11/01/2027
Avril 2027	Documentaire	05/04/2027
Sept 2027	Documentaire	06/09/2027

*Production : La demande de soutien doit être déposée
avant la fin des prises de vues, avant le début du montage
pour les œuvres 100% archives*



Quels bénéficiaires, quelles œuvres ?

Seules les sociétés sont éligibles aux aides au Développement et à la Production

- Sociétés commerciales (codes APE 5911 A ou 5911 C)
- Siège social situé en France ou dans un État membre de l'Union européenne
- Intervenir en tant que producteurice ou coproducteurice délégué
- Être signataires des contrats de cession de droits d'auteur relatifs au projet (coproduction : accord signé)
- Être à jour des obligations sociales et fiscales.

Tous les formats d'œuvres peuvent être soutenus

- Court-Métrage
- Long-Métrage (NB : capital social d'un montant minimum de 45 000 €, dont au moins 22 500 € en numéraire)
- Unitaire audiovisuel
- Série

Sont exclus du soutien : Les films d'école, captations et enregistrements d'événements, émissions télévisées de type « plateau », reportages audiovisuels, émissions de flux, clips musicaux, films institutionnels, publicités, films pédagogiques, les projets web à caractère promotionnel, pédagogique, ludique ou commercial, ainsi que les projets faisant l'apologie de la violence, du crime, du racisme, des discriminations et ceux à contenu pornographique.

Critères d'éligibilité – Développement

1 critère minimum parmi les 3 suivants :

La demande est déposée
par une société de
production ayant
contractualisé avec un
auteur ou une **autrice**
domiciliée fiscalement
et résidant en région
Nouvelle-Aquitaine

La demande est déposée par une
entreprise de production établie
en région Nouvelle-Aquitaine
*(siège social, bureau d'activité
principal en région pour la gestion
de projets, coordination d'équipes,
production administrative +
producteurice ou emploi stable,
pas de domiciliation)*

Par son sujet, son histoire, les
personnages ou les
thématiques abordées
trouvent un **ancrage dans la**
région en explorant ses
réalités sociales,
économiques, culturelles,
linguistiques ou historiques.

Objet de l'aide au développement

**Accompagner l'écriture du
scénario et les étapes
préparatoires à la mise en
production d'une œuvre**

- Rémunérations des auteurs et des autrices pour la rédaction du projet
- Conception graphique et tests techniques pour l'animation intégrée au projet, tests de dispositifs de tournage, ...
- Recherche artistique, recherche d'archives, documentation
- Dérushage, essais de montage, préparation sonore et musicale
- Consultations ponctuelles d'experts artistiques, techniques ou juridiques
- Acquisition de droits
- Salaires et cotisations sociales
- Repérages
- Recherche de financements
- Élaboration de supports de présentation (teasers, traduction de dossiers et images préexistantes, ...)
- Participation à des ateliers ou marchés professionnels dédiés à la phase de développement

Plafond des aides au développement

GENRE/FORMAT	DÉVELOPPEMENT
DOC CM	Plafond : 15 000€
DOC LM	Plafond : 20 000€
DOC Unitaire TV	Plafond : 15 000€
DOC Série	Plafond : 20 000€

Critères d'éligibilité – Production

2 critères minimum parmi les 5 suivants :

Être porté par une société de production ayant contractualisé avec un **auteur ou une autrice domiciliée fiscalement et résident en région Nouvelle-Aquitaine**

Être déposé par une **société de production établie en région Nouvelle-Aquitaine** (*siège social, bureau d'activité principal en région pour la gestion de projets, coordination d'équipes, production administrative + producteurice ou emploi stable, pas de domiciliation*)

Prévoir un **tournage ou une fabrication (pour l'animation) significatif sur le territoire régional**

Faire appel de manière significative à des **compétences régionales** contractualisées allant de la préparation à l'achèvement de l'œuvre

Justifier d'un **lien culturel fort avec la Nouvelle-Aquitaine** : par son sujet, son histoire, les personnages ou les thématiques abordées trouvent un ancrage dans la région en explorant ses réalités sociales, économiques, culturelles, linguistiques ou historiques

Objet de l'aide à la production

Assurer toutes les étapes et dépenses relatives à la réalisation effective de l'œuvre :

- préparation
- tournage
- fabrication des animations
- post-production
- finalisation

Plafond des aides à la production

GENRE/FORMAT	PRODUCTION
DOC CM	Plafond : 40 000€
DOC LM	Plafond : 100 000€
DOC Audiovisuel Unitaire TV et Série	En fonction de la durée unitaire ou cumulée: • inférieure ou égale à 52' : 30 000€ • supérieure à 52' : 40 000€

Dispositions spécifiques pour la coproduction internationale

Pour les œuvres de long-métrage coproduites avec des partenaires internationaux, le règlement prévoit la possibilité d'un soutien aux 3 stades : Ecriture, Développement et Production

Le projet doit être déposé par une société de production établie en région Nouvelle-Aquitaine

Aide à l'écriture et au développement

Le ou la bénéficiaire devra être le seul/ la seule coproducteurice français signataire des contrats de cession de droits ou présenter un memo deal ou un contrat de co-production mentionnant la chaîne des droits d'auteurs.

Aide à la production

Le ou la bénéficiaire devra être signataire des contrats de cession de droits ou un contrat de coproduction mentionnant la chaîne des droits d'auteurs ; En présence d'un ou d'une autre coproducteurice français, la société déposant la demande d'aide doit détenir au moins 50% de la part française du financement ; La part française dans le financement global du projet doit représenter au minimum 10 %.

Particularités liées à l'emploi de l'aide régionale

Sont considérées comme subventionnables les dépenses directes, hors imprévus et frais financiers, réalisées sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, pour un montant au moins égal à 100 % de l'aide attribuée. À l'étape de production, au moins 40 % de ces dépenses doivent être consacrées au poste 8 (postproduction image et son).

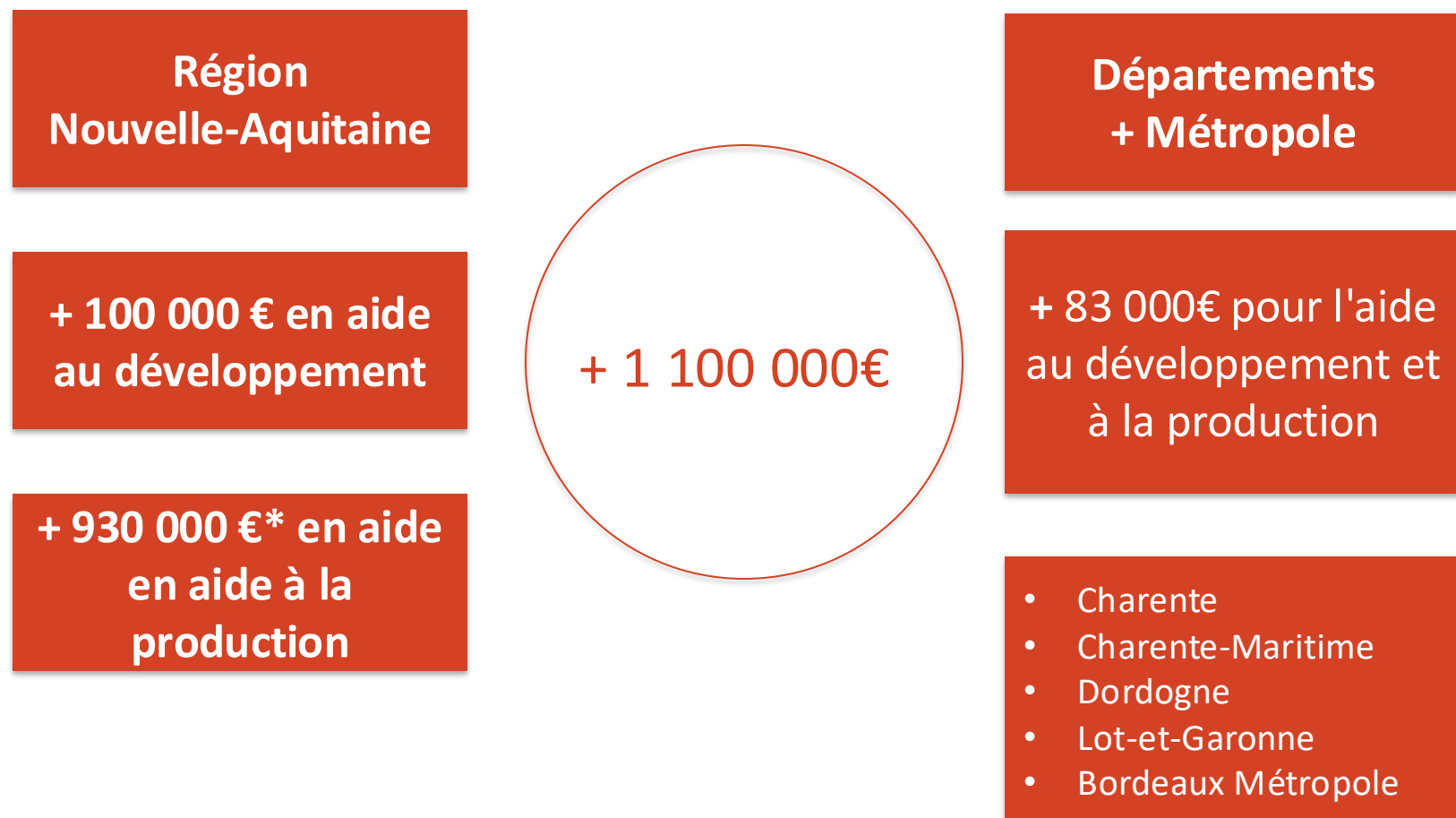


Dispositions spécifiques pour l'émergence régionale en court métrage

Pour les demandes de soutien à la production d'œuvres de court-métrage documentaire qui sont les premières et secondes œuvres produites par les auteurices-réalisateurices ou pour la société de production, une attention particulière sera réservée par le comité de sélection.

L'obligation de dépenses sur le territoire régionale est ramenée à 100% du montant de l'aide.

Coopération pour le cinéma et l'audiovisuel



Coopération pour le cinéma et l’audiovisuel

	DÉVELOPPEMENT	PRODUCTION
DOCUMENTAIRE		
Courts métrages	Charente-Maritime (17)	Charente-Maritime (17), Dordogne(24), Lot-et-Garonne (47), Bordeaux Métropole
Longs métrages	Charente-Maritime (17), Lot-et-Garonne (47)	Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne(24), Lot-et-Garonne (47), Bordeaux Métropole
Séries	Charente-Maritime (17), Lot-et-Garonne (47)	Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne(24), Lot-et-Garonne (47), Bordeaux Métropole
Unitaires	Charente-Maritime (17), Lot-et-Garonne (47)	Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne(24), Lot-et-Garonne (47), Bordeaux Métropole

Composition du dossier

Formulaires de dépôt :

- [Développement Documentaire](#)
- [Production Documentaire](#)
- [Coproducton internationale](#)

Liste des pièces à fournir disponible :

- [Fiche Développement Documentaire](#)
- [Les fiches Production Documentaire](#)
- [Fiches Coproduction internationale – Ecriture](#)
- [Fiches Coproduction internationale – Développement](#)
- [Fiches Coproduction internationale - Production](#)

4 composantes :

- Bloc artistique
- Bloc économique (modèles de devis et de plan de financement disponibles)
- Bloc administratif
- Fiche de demande et d'engagement/charte d'engagement Neo Terra

En langue française.

Tous élément complémentaire permettant d'éclairer le comité d'expert est le bienvenu





BLOC ARTISTIQUE

regroupe les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet : scénario ou traitement, note d'intention, présentation du projet, biographies et filmographies des auteurs ou des autrices et des principaux collaborateurices artistiques.



BLOC ÉCONOMIQUE

rassemble les documents relatifs à la faisabilité et au financement du projet : budget prévisionnel, plan de financement, devis, calendrier de production, prévisions de dépenses en Nouvelle-Aquitaine et éléments relatifs à la production.



BLOC ADMINISTRATIF

comprend les pièces nécessaires à l'instruction et à la conformité du dossier : formulaires de demande, documents juridiques de la structure, attestations, RIB, justificatifs administratifs et fiscaux, ainsi que tout document requis par le règlement du fonds de soutien.

Déroulé du processus de sélection

Comité d'expertise
3 à 5 lecteurs

Entre les présélections et les auditions :
Propositions de retours téléphoniques avec le
porteur ou la porteuse de projet

Auditions

Échange entre les
porteurs/porteuses
de projet (auteurice,
producteurice) et les
membres du comité

Apports de
nouveaux éléments
sur le projet depuis
le dépôt

Questions réponses
(vision auteurice,
évolution du
projet...)

Établissement
d'un
classement lors
des
délibérations

Durée des auditions : 25 minutes

Lieux des auditions : Bordeaux (MÉCA)

Pas de présélections pour les projets « magazine » et « adaptation audiovisuelle de spectacle vivant ».

Modalités de sélection : présélections

Critères d'appréciation

ARTISTIQUE

- Qualité artistique, l'originalité et l'ambition du sujet
- Cohérence entre les intentions artistiques et les choix de production proposés
- Pertinence du projet au regard de la diversité culturelle, linguistique et artistique

FAISABILITÉ/VIABILITÉ

- Expérience et les compétences des auteurs, autrices, réalisateurs, réalisatrices, producteurs, productrices et équipes artistiques et techniques impliquées
- Professionnalisme du projet, notamment au regard du respect des bonnes pratiques (contrats conformes au Code de la propriété intellectuelle, rémunération équitable, respect des conventions collectives)

POINTS D'ATTENTION REGIONAUX

- Intégration des ressources, patrimoines, paysages, langues et initiatives régionales dans une démarche artistique cohérente

Modalités de sélection : auditions

Critères d'appréciation

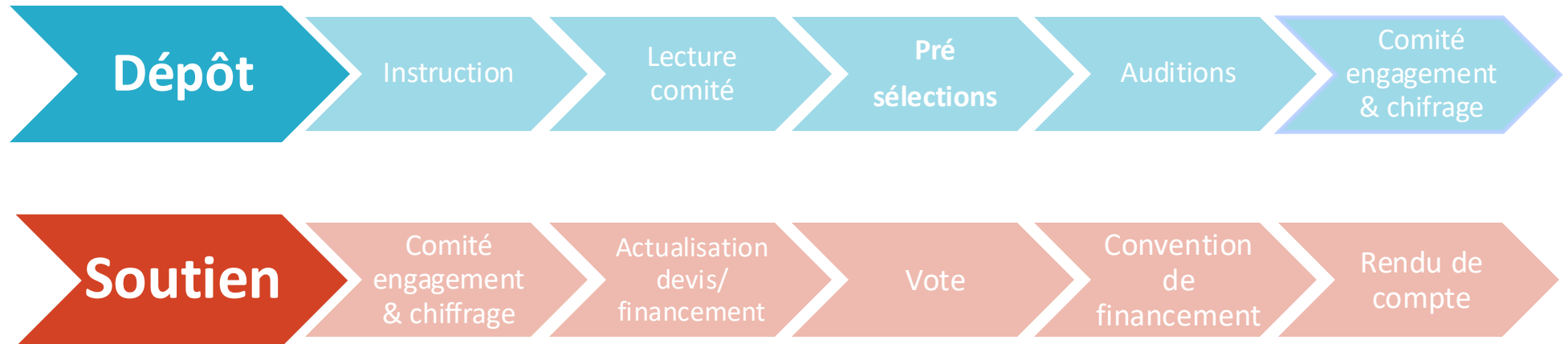
Clarté et force de la vision artistique portée par les auteurs et autrices, capacité à en exprimer la promesse de réalisation

Cohérence entre le projet artistique, les choix de production et les moyens mobilisés

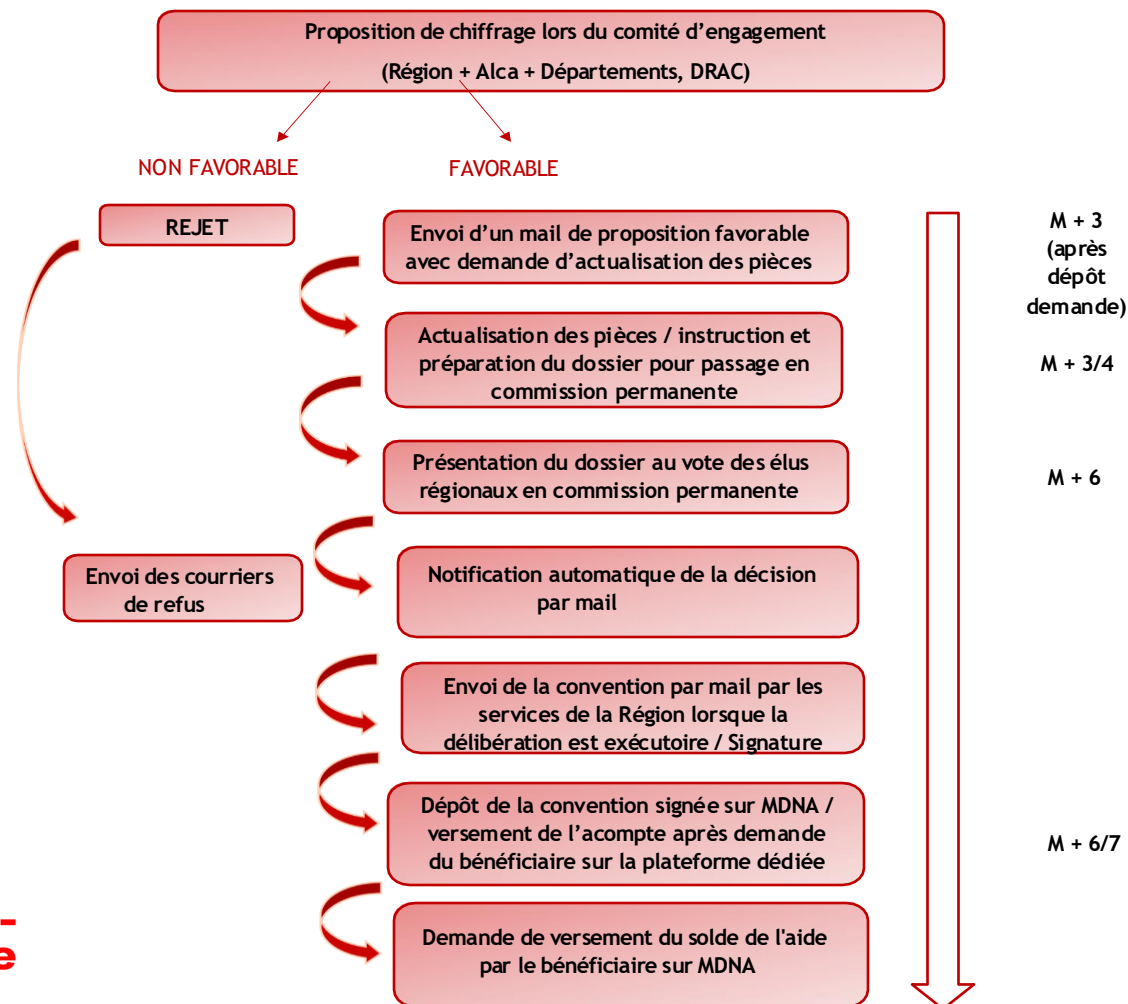
Solidité du plan de financement et le réalisme des prévisions budgétaires

Capacité de l'entreprise de production à mener à bien le projet, à inspirer confiance et à garantir le bon déroulement des différentes étapes de fabrication

Expérience, parcours et les compétences des auteurices, réalisatrice et producteurices, au regard des enjeux spécifiques du projet

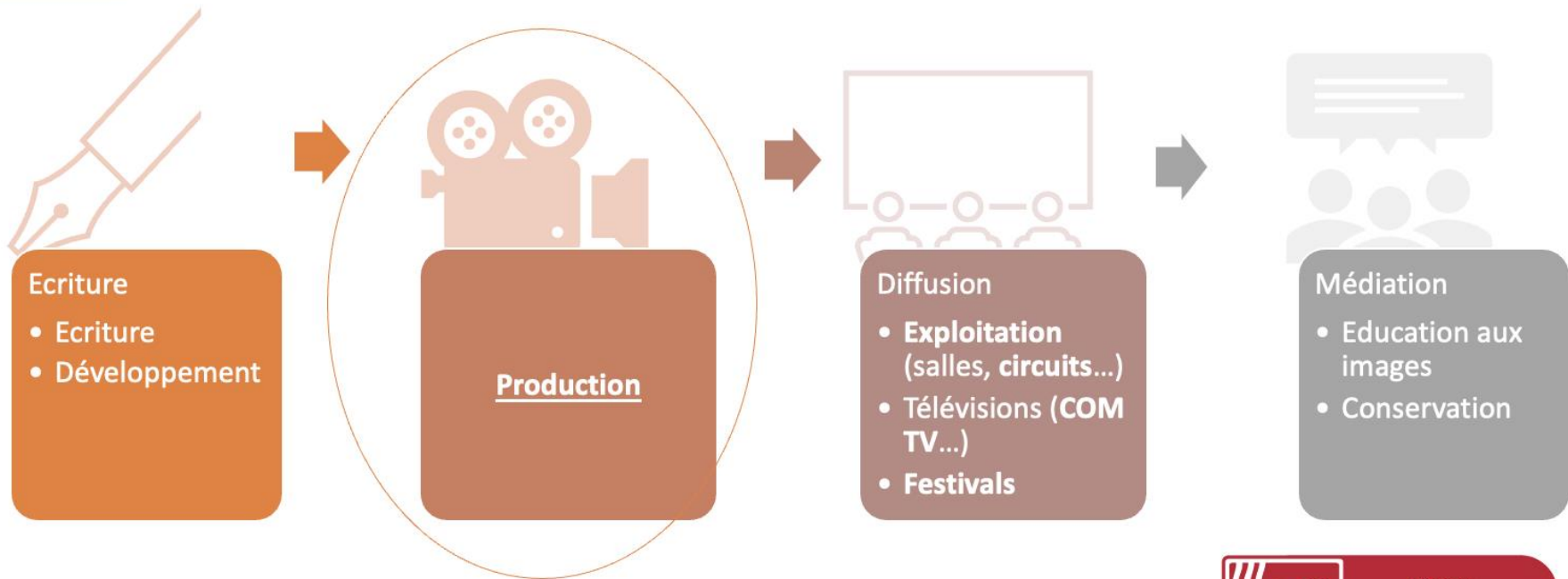


PROCESSUS DES DEMANDES D'AIDES A PARTIR DU COMITE D'ENGAGEMENT ET DE CHIFFRAGE





La production, champ prioritaire des ESC

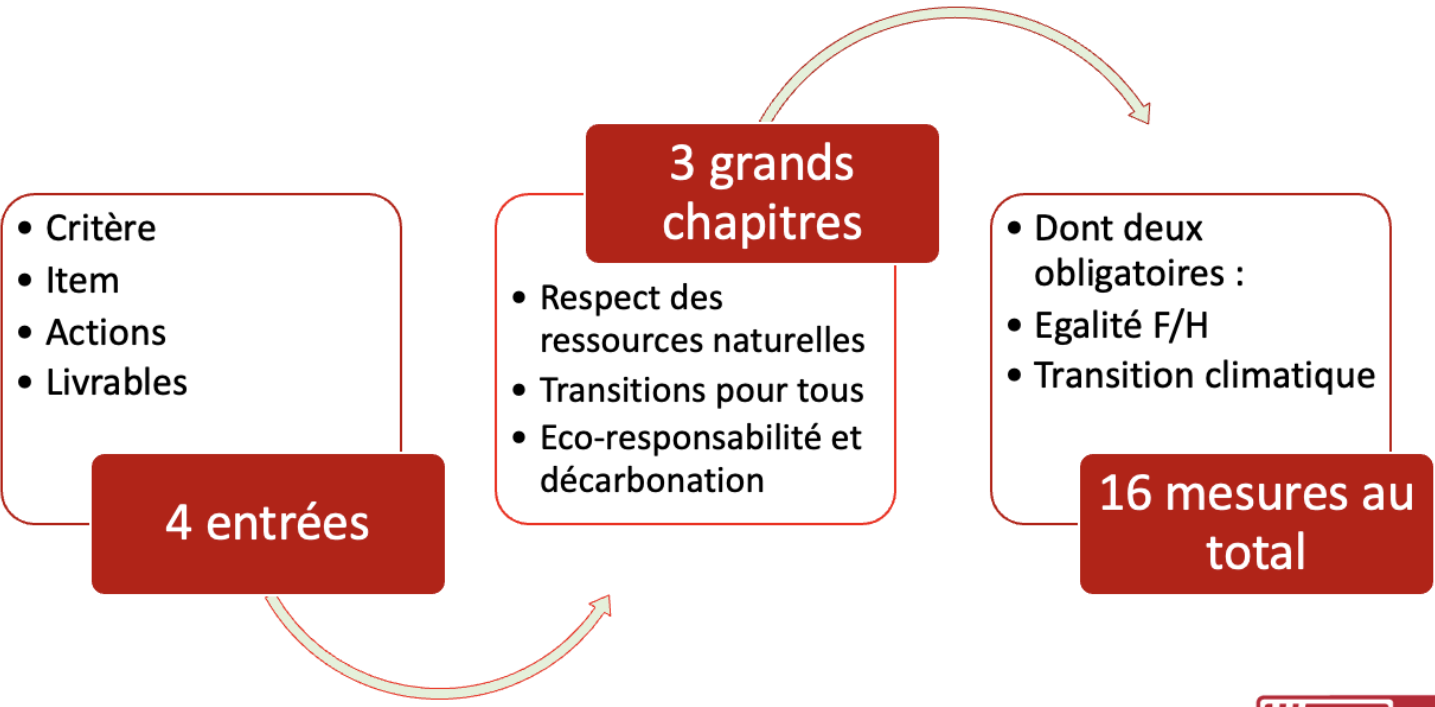




Des éco-socio-conditionnalités inscrites au sein du RI Fonds de soutien renouvelé (art. 9)

- Signature et engagement à respecter les principes de la « **Charte d'engagements** » pour chaque bénéficiaire d'une aide régionale dès le premier euro subventionné
- Des aides conditionnées selon leur montant et adossées à une **grille référentielle** :
 - > 2 mesures obligatoires pour les aides supérieures ou égales à 30 000 € et inférieures à 150 000 €
 - > 2 mesures supplémentaires obligatoires à choisir par le bénéficiaire pour les aides supérieures ou égales à 150 000 €

L’architecture générale de la grille



Focus mesure 1 : Egalité F/H – sensibilisation formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Mise en place de temps de formation sur les enjeux de VHSS à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Rapport d'Index / communication des actions correctives / communication des quotas / communication des résultats atteints...
Niveau 2 -Calcul de l'index / mise en place des recommandations suite au calcul / élaboration d'une trajectoire de progrès sur un ou plusieurs items. Etablissement d'un document relatif à la politique sociale de l'entreprise. Désignation d'un référent harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés	Attestation de formation
Niveau 3 -Constituer une équipe technique paritaire et/ou une équipe encadrante paritaire (atteindre un minimum de 40 % de femmes)	La part de femmes et la part d'hommes au sein de l'équipe technique et/ou de l'équipe encadrante - Liste technique



Focus mesure 2 : Transition climatique – bilan carbone et formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Réalisation du bilan empreinte carbone prévisionnel et définitif du projet soutenu	Bilan empreinte carbone prévisionnel et réalisé du projet soutenu, avec l'appui d'un outil d'autodiagnostic agréé.
Niveau 2 -Mise en place de temps de formation sur les enjeux de transition écologique à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Attestation de formation (valable 3 ans)
Niveau 3 -Établir la stratégie bas carbone de la société de production en intégrant les empreintes carbone de l'ensemble des projets de nature comparable	Empreinte carbone de la société de production intégrant tous les projets engagés dans la démarche du présent référentiel (cf. liste des projets précisés au critère précédent). Stratégie bas carbone de la société de production



Des outils

- [Page dédiée fonds de soutien \(règlement, fiches, calendrier, liste experts, formulaires de dépôt...\)](#)
- [Scénariothèque](#)
- [Annuaire professionnels](#)
- Réseau des résidences de Nouvelle-Aquitaine
- [Agenda des manifestations régionales](#)
- [Catalogue de films soutenus](#)
- Formations
- Lettre d'information
- [Interview et articles sur des œuvres soutenues...](#)

Pour aller plus loin:

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>

TEMPS D'ÉCHANGE QUESTIONS/ RÉPONSES



Contacts



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Guillaume MENESPLIER

Chargé de mission Fonds de soutien Documentaire

07 50 54 24 93

guillaume.menesplier@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Eve-Anne BARRÉ

Assistante coordination - Fonds de soutien

05 47 50 10 23

eve-anne.barre@alca-nouvelle-aquitaine.fr



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

Agnès PARATTE

Instructrice Gestionnaire

Fonds de Soutien Cinéma et Audiovisuel

agnes.paratte@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les questions liées aux éco-socio-conditionnalités

transitions-eco-culture@nouvelle-aquitaine.fr